

Ministry of Education
Labour Relations and Governance

French-Language Education and
Educational Operations Division

20th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Relations de travail et gestion de
l'éducation

Division de l'éducation en langue
française et de l'administration de
l'éducation

20^e étage, Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE : Margot Trevelyan
Directrice
Direction des relations de travail et de la gestion de
l'éducation

DATE : Le 5 décembre 2007

OBJET : Calcul annuel des allocations versées aux conseillers
scolaires

L'objet de la présente est de rappeler aux conseils scolaires de faire le calcul annuel des allocations versées aux conseillers scolaires. Le Règlement de l'Ontario 357/06, « Allocations des membres des conseils scolaires », oblige à un rajustement annuel des allocations, qui tient compte des changements au chapitre des effectifs. Ainsi, si l'effectif quotidien moyen (EQM) d'un conseil scolaire augmente, les allocations versées aux conseillers de ce conseil peuvent elles aussi augmenter.

L'effectif quotidien moyen est le seul critère des allocations versées aux conseillers qui est revu tous les ans. Le montant de base, qui est actuellement de 5 900 \$, n'est rajusté en fonction de l'inflation que tous les quatre ans, au début de chaque mandat. De la même façon, le *pourcentage* du montant de base, adopté par le conseil scolaire sur recommandation du Comité consultatif des citoyens, reste le même pendant les quatre années.

Veuillez prendre note que quelques modifications techniques d'ordre secondaire ont été apportées au règlement en avril dernier, afin de clarifier certaines dispositions et d'assurer que l'intention première de la politique était reflétée dans le libellé du règlement. La version modifiée est disponible en ligne en

cliquant sur les liens affichés à www.e-laws.gov.on.ca. Le règlement révisé précise maintenant que les chiffres d'effectif à utiliser sont les « prévisions » (aussi appelées « projections ») que les conseils scolaires ont soumis au ministère pour la dernière année scolaire (soit les projections pour 2006-2007).

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre bureau régional du ministère de l'Éducation ou à Derek Eng, conseiller en politiques, Direction des relations de travail et de la gestion de l'éducation, au 416-325-9242 ou par courriel, à Derek.Eng@ontario.ca.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Margot Trevelyan
Directrice
Direction des relations de travail et de la gestion de l'éducation